



Conseil d'administration

Lundi 02 novembre 2015 – 18h00

Le quorum étant atteint, M. Perrin, Président, ouvre la séance à 18h10.

Secrétaire de séance : Mme CEPRE, parent d'élève



Désignation du secrétaire de séance

Rappel :

- C.A. du 03/11 → Parents
- C.A. du 24/11 → Administration (à la place d'Enseignants)
- C.A. du 30/03 → Enseignants
- C.A. du 2 juillet → Administration
- **C.A. du 02 novembre → Parents**

Mme CEPRE Marie-Luce est désignée secrétaire de séance



Ordre du jour

1. Approbation du PV du C.A du 2 juillet 2015
2. Installation du conseil d'administration
 - le règlement intérieur
 - Mise en place des commissions
3. Questions administratives et financières
 - Liste des contrats pour 2016
 - Tarifs 2016
 - **Autorisation pour recruter**
- Questions pédagogiques
 - Bilan de rentrée
 - Présentation de la répartition des indemnités pour mission particulière
5. Question(s) diverse(s)



3

Adoption de l'ordre du jour

Nombre de votants : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Les votes d'autorisation de recruter ont été ajoutés par rapport à l'ordre du jour qui a été envoyé aux membres du C.A



1 . Approbation du PV du CA du 02/07/2015

L'ordre du jour était le suivant :

I. Approbation du P.V. du C.A. du 30/03/2015

II. Questions financières

* *Décision budgétaire modificative pour information*

* *Bilans de sorties*

* *Convention d'adhésion au groupement de services pour la rémunération des assistants d'éducation (AED) et des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)*

* *Autorisation de recruter les assistants d'éducation pour 2015/2016*

* *Autorisation de souscrire un certificat de signature électronique pour 3 ans*

* *Recensement des demandes de travaux 2016 pour le Conseil Départemental*

III. Questions pédagogiques

* *Rapport d'activités du Chef d'établissement*

* *Dotation Horaire Globale 2015/2016*

* *Préparation de la rentrée*

* *Projet de séjours d'intégration des groupes au 1er trimestre 2015/2016*

IV. Questions diverses



Approbation du PV du CA du 02/07/2015

Nombre de votants : 14

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 4

Arrivée de Mme RICHARD, parent d'élève, à 18h20



1 . Installation du C.A.

Le règlement intérieur du CA

Collège expérimental Anne Frank
LE MANS

Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Préambule

Le Conseil d'Administration établit son règlement intérieur dans le but de définir les règles auxquelles se conforment ses membres.

TITRE I : tenue des sessions

Article 1 :

Le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement trois fois par an minimum. Il peut être, en outre, réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale, du chef d'établissement ou de la moitié de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

Article 2 :

Le chef d'établissement envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour au moins dix jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit en cas d'urgence. Toute proposition de question à inscrire à l'ordre du jour doit parvenir au chef d'établissement au moins deux jours francs avant la date de la séance.

Article 3 :

Tout membre titulaire prendra directement contact avec un suppléant s'il prévoit d'être absent, afin d'éviter que le quorum ne soit pas atteint.

TITRE II : déroulement des séances

Article 1 :

Les séances ne sont pas publiques.

Les membres du Conseil d'Administration sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.

Toute personne qui déclare être spectatrice du conseil d'administration est priée d'en faire la demande motivée au chef d'établissement 48h à l'avance.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration ne peut valablement que si le nombre des membres présents en début de séance est égal à la majorité des membres en exercice composant le conseil. Si ce quorum n'est pas obtenu, le Conseil d'Administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours. Si délibère alors valablement quelque soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence ce délai peut être réduit à trois jours.

Article 3 :

Au début de chaque séance, le Conseil d'Administration :

- désigne un secrétaire de séance; le secrétaire est tenu en ultimatum par un membre de l'administration, un membre des personnels élus, un membre des parents d'élus
- approuve ou se prononce sur la modification du compte-rendu de la séance précédente
- adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Article 4 :

Tous les votes sont pris à main levée à la majorité des suffrages exprimés, si aucun membre du Conseil d'Administration ne s'y oppose. Dans ce cas le vote se fera à bulletins secrets. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Article 5 :

La durée de chaque séance ne peut excéder deux heures trente minutes, sauf si l'ensemble des membres est d'accord pour dépasser l'ordre du jour.

TITRE III - compte-rendu

Le compte-rendu doit être remis par le secrétaire de séance au chef d'établissement pour être remis dans un délai de trois jours. Il est adressé aux seuls membres du Conseil d'Administration titulaires et suppléants. Il est mis en ligne sur le site.

TITRE IV

Le règlement intérieur est adopté lors de la 1^{ère} séance du Conseil d'Administration renouvellement élu.



Adoption du règlement intérieur du CA

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



Installation du C.A.

Décret n° 85-924 du 30/08/85 modifié par décret n° 2000-620 du 05/07/2000

• Le conseil d'administration

Principal : M. PERRIN		1 représentant de la mairie du Mans : M. SAMAIN	
		2 représentants du Conseil Départemental : Mme PEDOYA et M. BATAILLER	
Gestionnaire : Mme BUTTET		2 personnalités qualifiées : Mme MARTI et M. ROSENOW	
6 Représentants des personnels enseignants ou d'éducation : Mme SIMON M. FAUVEL Mme TRIBEHOU-KERSEBET		Mme WARDAVOIR M. MOUDA M. BRÉMOND	
2 représentants élèves : Louna DETRAIT-PALLUAULT Dorine CÉPRÉ		• 6 représentants parents d'élèves : M. CEPRE Mme PALLUAULT Mme KOUÉVI	
		M. RICHARD Mme SCHNEIDER M. PLANQUE	
21 membres			



Installation du C.A.

La commission permanente n'a pas de pouvoir délibératif (aucun pouvoir de décision).

Elle prépare les travaux du Conseil d'Administration et examine obligatoirement tout ce qui concerne l'autonomie pédagogique de l'établissement.

Son rôle consiste donc à instruire les questions soumises à l'examen du CA.



Installation du C.A.

● La commission permanente

Principal : M. PERRIN	Gestionnaire : Mme BUTTET
	1 représentant du Conseil Départemental : Mme PEDOYA
3 Représentants personnels enseignants ou d'éducation : Mme SIMON M. FAUVEL Mme TRIBEHOU-KERSEBET	
1 représentant élève : Dorine CÉPRÉ	3 représentants parents d'élèves : M. CEPRE Mme PALLUAULT Mme BOULAY
10 membres	

8

Suppléants :

Enseignants : M. STEPHAN, Mme WARDAVOIR, Mme RICHARD

Parents : Mme CEPRE

Elève : Killian DOUMBIA

Conseiller Départemental : M. BATAILLER



Installation du C.A.

- Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévu au règlement intérieur.

Principal : M. PERRIN	Gestionnaire : Mme BUTTET
4 représentants personnels enseignants ou d'éducation : Mme SIMON M. FAUVEL M. BRÉMOND M. LAKHAL	
3 représentants parents d'élèves : M. CEPRE M. RICHARD Mme PALLUAULT	2 représentants élèves : Dorine CÉPRÉ Killian DOUMBIA
11 membres	

9

Suppléants :

Enseignants :

M. FAUVEL : Mme TRIBEHOU-KERSEBET

M. LAKHAL : M. MOUDA

M. BREMOND : M. STEPHAN

Parents :

M. RICHARD : Mme RICHARD

M. CEPRE : Mme CEPRE

Elèves :

Dorine CEPRE : Medhi COMPAIN

Killian DOUMBIA : Louna DETRAIT-PALLUAULT



Installation du C.A.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence.

Principal : M. PERRIN	Assistante sociale : Mme JOUBERT
Infirmière : Mme VIVIER	Le référent décrochage : M. FAUVEL
Coordonnatrice pédagogique et éducative : Mme SIMON Mme WARDAVOIR Mme RICHARD	
2 Représentants parents d'élèves : Mme PALLUAULT	2 Représentants élèves : Louna DETRAIT-PALLUAULT Mehdi COMPAIN



Installation du C.A.

- **La commission hygiène et sécurité**

Principal : M. PERRIN	Gestionnaire : Mme BUTTET
Coordonnatrice pédagogique et éducative : Mme SIMON	1 représentant du Conseil Départemental : Mme PEDOYA
2 représentants enseignant ou d'éducation : M. BREMOND M. MARMIER	O.P. : M. COMPAIN
2 Représentants parents d'élèves : M. PLANQUE	2 Représentants élèves : Louna DETRAIT-PALLUAULT Mehdi COMPAIN

Le médecin de l'éducation nationale, l'infirmier assistant de droit aux séances de la commission en qualité d'experts.



Questions administratives et financières

● Listes des contrats pour 2016

<u>Collège Anne Frank Le Mans</u>	
<u>LISTE DES CONTRATS ET CONVENTIONS 2016</u>	
<u>à incidence financière</u>	
→	Vérification des installations électriques avec DEKRA
→	Vérification et maintenance des extincteurs avec Technique d'Extinction Conseil et Contrôle
→	Maintenance photocopieurs <u>Konica Minolta</u> et <u>Dactyl Buro</u>
→	Contrat d'assurance établissement MAIF
→	Restauration avec la Ville du Mans
→	Utilisation des équipements sportifs municipaux
→	Dépenses de viabilisation, contrôles de sécurité, location de l'auto-laveuse, avec le collège <u>Costa-Gavras</u>
→	Assistance informatique académique avec le collège <u>François Vite à Fontenay le Comte</u>
→	Centre Français d'Exploitation du droit de copie
→	Mise en service d'un connecteur ENT pour l'application <u>SACoche</u>
→	Modalités de fonctionnement du groupement comptable avec le lycée <u>Yvoncelar</u>

12

La liste des contrats est présentée pour information, les dépenses qu'ils génèrent apparaitront dans le projet de budget 2016 qui sera présenté au prochain C.A

Approbation du PV du CA du 02/07/2015 Installation CA et Commissions **Questions Financières** Questions pédagogiques Questions diverses

MARTELOU Anne Frank

Questions administratives et financières

- Les tarifs 2016

Tarifs 2016

Tarifs de la demi-pension fixés par le Conseil Général de la Sarthe - Forfaits et tickets

* Forfait déjeuners/bouilliers	3,45 €X 139 jours =	479,55 €
* Forfait déjeuners/bouilliers	2,89 €X 139 jours =	401,05 €
Compensation du Conseil Général versée au collège 0,50 €X 139 jours =		69,50 €
* Tickets de passage élèves		3,80 €
* Personnel technique, assistants d'éducation, stagiaires		3,45 €
* Personnel administratif et enseignants		
Indice < 360	—4,44 €	3,85 €
Indice entre 360 et 466	—4,14 €	3,85 €
Indice > 466	—3,84 €	3,85 €
* Tickets de passage adultes	—4,90 €	3,85 €

Tarif dégrèvements de 3,85 € voté en conseil d'administration du 2 novembre 2015 avec effet au 1/01/2016.

Autres tarifs 2016 votés en C.A du 2 novembre 2015

En cas de dégradation volontaire sur le matériel ou les locaux, remboursement du coût de la réparation ou du coût de remplacement.

En cas de perte ou de dégradation impliquant le remplacement d'un manuel ou d'un livre, remboursement du prix d'achat.

13

En 2016, les repas de la Ville du Mans seront facturés 3,85 €. Il est donc proposé d'appliquer ce tarif aux commensaux pour lesquels le tarif voté par le Conseil Départemental est supérieur à cette somme.

Adoption du tarif pour les commensaux

Nombre de votants : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Adoption des tarifs de dégradations volontaires

Nombre de votants : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Approbation du PV du CA du 02/07/2015	Installation CA et Commissions	Questions Financières	Questions pédagogiques	Questions diverses	
---	--------------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------------	--

Questions administratives et financières

- Autorisation de recrutement d'une personne en service civique

14


Le collège a répondu à un appel à projet de l'académie de Nantes pour la mise en place du service civique universel. La demande a été déclarée recevable et une personne est en cours de recrutement.

Autorisation de recruter une personne en service civique

Nombre de votants : 15

Pour : 12 Contre : 1 Abstentions : 2

Nombre maximal de postes autorisés Approbation du PV du CA du 02/07/2015 Rémunération Installation CA et	Questions Financières	Questions pédagogiques	Questions diverses
---	-----------------------	------------------------	--------------------




Questions administratives et financières

- **Autorisation de recrutement de deux personnes en contrats aidés**

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de Personnels en contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et à signer les contrats de travail et les conventions y afférant, selon les caractéristiques suivantes :

Nombre maximal de postes autorisé : 2
 Quotité de travail : 100 %....
 Mission confiée : auxiliaire de vie scolaire.
 Rémunération : SMIC
 Origine du financement : Etat.....



15

Autorisation de recruter deux personnes en contrat aidé

Nombre de votants : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Il s'agira de recruter au cas où des notifications de la Maison Départementale des Personnes Handicapées attribueraient des heures à des élèves.



Questions pédagogiques : Bilan de rentrée

Le projet

La philosophie :

Un collège pour les élèves et les familles en recherche d'une pédagogie différente

Un collège où il fait bon vivre : Estime de soi – lutte contre les discriminations – lutte contre le harcèlement – Lutte contre les violences – Aménagement d'espaces agréables à vivre – vécu de projets - ...

Un collège où l'on réussit : Volonté de diminuer progressivement l'écart mesuré avec l'éducation ordinaire, volonté de préparer une orientation positive pour tous.

Un collège où l'on est solidaire où l'on apprend à devenir citoyen.

Un collège où l'on coopère où l'on apprend à vivre ensemble.

Un collège qui privilégie la médiation à la punition : « Parlons en » « Atelier de réparation »

Un collège qui évalue par compétences

Approbation du PV du CA du 02/07/2015 Installation CA et Commissions Questions Financières administratives **Questions pédagogiques** Questions diverses

MARITOC Anne Frank

Questions pédagogiques : Bilan de rentrée

L'organisation

The diagram illustrates the organizational structure. At the top, four groups are represented by teal ovals labeled GR1, GR2, GR3, and GR4. Below these groups, various roles are shown in ovals: Infirmière (green), A.S. (green), C.O.P. (green), E.P.S. (blue), AED (blue), DOC. (blue), Coordonnateur (blue), Gestionnaire (blue), Agent (green), and Réf. Déc. R.P.I. (blue). There are also three AED roles positioned above the DOC. role.

17

Plusieurs points sont évoqués par divers membres du C.A :

-Le temps de présence de l'infirmière sur le site est de 2,5 jours par semaine. Une élève lance la discussion en déplorant qu'elle ne soit pas là tous les jours pour répondre aux besoins qui eux sont quotidiens. Cette demande d'une présence à temps complet recueille l'assentiment des membres.

-Une élève trouve qu'il n'y a pas assez de sport. M. Perrin fait remarquer que la situation s'est déjà énormément améliorée par rapport à l'an passé, et qu'il y aura bientôt la possibilité de participer à l'UNSS le mercredi après-midi

- Mme Cépré évoque la difficulté de gérer les médiations à la vie scolaire. Il faudrait pouvoir offrir un temps de relaxation pour désamorcer les tensions. Une enseignante précise que les 6èmes ont des temps de sophrologie. Certains élèves peuvent être accompagnés à la Maison des Adolescents. Il est d'ailleurs précisé qu'il est dommage que la MDA ne soit plus présente sur le site du collège, du fait qu'il n'y a plus de psychologue à la MDA sur ce poste.



Questions pédagogiques : Bilan de rentrée

Le projet

Une journée type :

- Les élèves travaillent autour de projets dans leur groupe de référence. La matinée est coupée par une récréation de 10h20 à 10h40.
- Après le repas, les élèves retournent dans leur groupe de référence pour un temps de travail personnel pour certains ou pour des activités d'apprentissage pour d'autres.
- Après une récréation de 15 minutes, la journée se termine par un enseignement plus spécialisé d'une heure et demie :
 - 6^{ème} : Français – Technologie – Histoire-Géographie
 - 5^{ème} : Français – Technologie – Histoire-Géographie
 - 4^{ème} : Français – Anglais
 - 3^{ème} : Anglais – Sciences-Physiques – Histoire-Géographie

Tous les élèves ont un créneau d'E.P.S. une fois par semaine l'après-midi.



Questions pédagogiques : Bilan de rentrée

Le projet

Les instances :

- **Conseil de collège :** Il est convoqué sur demande (d'un élève ou d'un membre de l'équipe).

Le projet de début d'année, mené par un élève, est l'ouverture d'une « Casbah » avec pour objectif de distribuer un goûter lors de la récréation du matin.

La demande de la pose d'un panier de basket est en cours.

- **Ateliers de réparation :** 2 ont eu lieu depuis le début de l'année.
- **Conseil de socle :** Le premier a lieu le 1^{er} décembre à 17h00
- **Remise des bulletins :** Le premier conseil de co-éducation aura lieu le 03 décembre de 17h00 à 20h00.
- **Assemblée générale :** Elle a eu lieu le 28 septembre et a réuni 30 familles sur les 46 que compte le collège. (75%)



Questions pédagogiques : Bilan de rentrée

Répartition des indemnités pour mission particulières (IMP)

Motif	Bénéficiaire	Taux 3
RUPN	Antonella Simon	1 250 €
Administrateur E LYCO	Antonella Simon	1 250 €

20



Avis pour attribution des IMP

Nombre de votants : 15

Favorable : 15

Défavorable : 0

Abstentions : 0



Conseil d'administration

Prochain CA
Lundi 23 novembre 2015
Budget 2016

La séance est levée à 19h40